

Comment aménager des cheminements piétons et vélos ?

Descriptif de la démarche

Les piétons et les cyclistes, plus exposés que les personnes se déplaçant en transports collectifs ou en voiture, sont particulièrement sensibles à la qualité des cheminements (détours, traversées de chaussées, éclairage, etc). Afin d'améliorer le confort et la sécurité des employés se déplaçant en modes doux et de motiver d'autres employés à faire de même, il faut garantir des cheminements de qualité.

Diagnostic nécessaire

Afin d'évaluer le potentiel d'une telle mesure, et de calibrer une offre adaptée à la demande, une analyse du besoin est nécessaire :

- analyse de l'accessibilité : repérage des points noirs, des accès dangereux ou mal sécurisés ;
- enquête mobilité : quantification et repérage des cyclistes actuels et potentiels, des piétons, identification des attentes des autres salariés ;
- analyse du domicile des salariés (repérage, en fonction du domicile, des salariés pouvant utiliser quotidiennement ou occasionnellement la marche à pied et le vélo)



Les acteurs de l'action

Pilote

L'entreprise, via son chef de projet, doit faire la demande aux gestionnaires de voirie et préparer une série de mesures.

Partenaires techniques et financiers potentiels

Les communes environnantes, les Communautés d'agglomération voire le Conseil général ou la Région Ile de France (financement au cas par cas selon les critères d'éligibilité établis par la Région), sont les autorités à même de prévoir des mesures correctives aux points noirs, passages inconfortables, mal éclairés et dangereux relevés par l'entreprise. Des bureaux d'étude spécialisés peuvent aussi apporter leur appui.



Conseils et bonnes pratiques

Organiser une campagne de lutte contre le **stationnement sauvage** : l'occupation des trottoirs et espaces réservés aux modes doux par les voitures est un frein au développement du vélo et de la marche. Renforcer les règles de stationnement, poser des consignes sur les pare-brises sont des moyens plus simples de libérer de l'espace pour les modes doux sans engager d'aménagement lourd.

Étapes clés de l'action

- Diagnostic : détermination des points noirs de l'accessibilité piétonne et vélo ;
- Propositions de mesures correctives ;
- Prise de contact avec les partenaires et gestionnaires de voirie ;
- Mise en place des mesures ;
- Communication.



imprimé sur papier recyclé



crédit photos : B. Mazodier